Il y a d'autres articles de ce protocole d'entente qui sont dans la même veine et qui, à mon avis, contribueront grandement à apaiser les inquiétudes.

Une des inquiétudes que l'orateur précédent a mentionnées, c'est que cette mesure législative pourrait restreindre le contrôle du matériel phytogénétique aux multinationales. Je tiens à signaler à la Chambre que le centre de ressources phytogénétiques d'Agriculture Canada compte quelque 90 000 spécimens de matériel génétique, de plantes, de variétés, et autres qui sont mis gratuitement à la disposition de quiconque dans le monde qui veut les utiliser pour créer une nouvelle variété végétale. Il est impossible que l'accès à ce matériel génétique soit refusé à toute personne qui veut l'utiliser à des fins phytogénétiques. Ce centre n'est qu'un parmi plusieurs établissements de ce genre dans le monde.

Bien qu'il y ait certains groupes et certaines personnes qui s'opposent à ce projet de loi, la liste des gens qui l'appuient est longue. Il y a entre autre, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, la Fondation canadienne des plantes ornementales, le Ontario Agricultural Commodity Council, qui représente une vingtaine de groupes de produits dans la province de l'Ontario, Potatoes Canada, l'association qui représente les producteurs de légumineuses, SeCan, la United Grain Growers Association et la Western Canadian Wheat Growers Association. Certains de ces organismes ont des préoccupations légitimes qui, presque toutes, ont été examinées par le comité. Les universités sont également en faveur du projet de loi.

En ce qui concerne le marché mondial, nous pouvons y jouer un rôle actif si nous sommes prêts à être compétitifs. L'adoption de ce projet de loi permettra à l'industrie agro-alimentaire, aux producteurs du secteur primaire, à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire de mieux soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

• (1140)

Les agriculteurs craignent que les redevances qu'ils devront payer ne fassent augmenter le prix des semences. Je sais par expérience que si un producteur de semences crée une nouvelle semence, un hybride ou une variété d'arbres ou de plantes horticoles, le prix que je dois, en tant qu'agriculteur, payer pour utiliser ces nouveautés n'est pas grand-chose comparé aux avantages qu'elles me procurent.

Si cette nouvelle variété me permet de produire plus à un prix moins élevé par unité et si elle permet aux consommateurs du Canada et du monde de bénéficier de produits alimentaires sains et nourrissants à un prix plus bas, je suis prêt, et les producteurs le sont aussi, à payer un peu plus cher ces porte-greffe, ces semences ou ces plants pour propager cette variété.

Il y a quelques années, j'aurais hésité davantage à adopter ce projet de loi. Aujourd'hui, cependant, étant donné les inquiétudes des agriculteurs et de notre société en général au sujet de l'environnement et de la qualité de la nourriture, entre autres, ce projet de loi est probablement plus nécessaire que jamais parce qu'il est essentiel de comprendre comment et pourquoi on produit de nouvelles variétés végétales. On les crée non seulement pour augmenter les récoltes, mais pour que les produits soient plus sains et que l'industrie soit plus solide financièrement et plus respectueuse de l'environnement.

Le marché et les producteurs recherchent maintenant des variétés de produits, d'arbres et de plants qui n'exigent pas l'utilisation de pesticides comme autrefois. Les producteurs sont les premiers à vouloir se débarrasser de ces choses-là. Il nous faut des lois qui encouragent les obtenteurs à développer ces types de variétés et d'espèces. Ils ont besoin de cet encouragement. Ce processus exige de gros investissements et ils doivent pouvoir recouvrer au moins une partie de leurs dépenses. Cet aspect de la question ne m'inquiète pas autant qu'autrefois. Il me paraît nécessaire actuellement pour encourager ce genre d'activité.

Pour terminer, je crois fermement que le Canada veut aider les autres pays du monde à produire suffisamment de vivres pour leur propre consommation et les encourager à produire une nourriture saine et de qualité pour leurs habitants. Nous ne pouvons atteindre ce but que si notre industrie agroalimentaire est solide au point de vue écologique et financier. Ce projet de loi y contribuera certainement, et même s'il suscite quelques inquiétudes, pour des raisons hypothétiques, ses avantages l'emportent de loin sur ses inconvénients.

Comme l'orateur précédent, j'invite la Chambre à l'adopter aussitôt que possible. Après avoir été soumis à la Chambre à divers moments et à diverses étapes depuis